



Déclaration d'impôt et accident du travail

Par **bob**, le **12/05/2011** à **17:34**

Bonjour,
Pendant l'année 2010, j'ai été en accident de travail pendant 7 mois.

Faisant parti de la fonction publique (fonctionnaire) il est stipulé sur le site des impôt que je dois déclarer l'intégralité de mon salaire car je suis rémunéré intégralement.
Cependant, travaillant de nuit, je n'ai pas perçus cette prime pendant ma période d'arrêt.
Donc mon traitement ou salaire n'a pas été intégral.

Le service de gestion administratif ne veut pas me fournir de document indiquant cette perte.

Ma question est, que dois je déclarer:

- mes revenus comprenant ma période d'accident à 50%, mais je n'ai aucun document ?
- l'intégralité de mes revenus alors que je n'ai pas été entièrement payé pendant mon accident ?

Par **Cornil**, le **14/05/2011** à **22:19**

Bonsoir Bob

Quel est le problème?

tu declares ce que tu as perçu en 2010 comme revenu imposable, et cela figure sur tes bulletins de salaire.

Par **alterego**, le **15/05/2011** à **00:21**

Bonjour

Comme vous l'écrit Cornil, vous déclarez le net imposable cumulé mentionné sur votre dernier bulletin de salaires.

Votre imprimé fiscal 2042K pré-rempli mentionne probablement déjà cette somme dans la case 1AJ, page 3.

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]